



Informations de base	
2010/2307(INI) INI - Procédure d'initiative Jeunesse en mouvement - un cadre destiné à améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe Subject 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.04 Enseignement supérieur, universités 4.40.10 Jeunesse	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		ZVER Milan (PPE)	27/09/2010
			Rapporteur(e) fictif/fictive ROTH NEVEALOVÁ Katarína (S&D) LØKKEGAARD Morten (ALDE) JUNQUERAS I VIES Oriol (Verts/ALE) MCCLARKIN Emma (ECR)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)		STEINRUCK Jutta (S&D)	22/09/2010
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		VASSILIOU Androulla	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/09/2010	Publication du document de base non-législatif	COM(2010)0477 	Résumé
16/12/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/12/2010	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		

12/04/2011	Vote en commission		Résumé
20/04/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0169/2011	
12/05/2011	Décision du Parlement	T7-0230/2011	Résumé
12/05/2011	Résultat du vote au parlement		
12/05/2011	Débat en plénière	CRE link	
12/05/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques


Référence de la procédure	2010/2307(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/7/04823

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE454.698	10/02/2011	
Amendements déposés en commission		PE458.607	14/02/2011	
Amendements déposés en commission		PE460.798	17/03/2011	
Avis de la commission	EMPL	PE456.784	21/03/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0169/2011	20/04/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0230/2011	12/05/2011	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2010)0477 	15/09/2010	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2011)6333	19/09/2011	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2010)0477	21/01/2011	

Jeunesse en mouvement - un cadre destiné à améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe

2010/2307(INI) - 15/09/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer l'initiative « Jeunesse en mouvement » pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'UE.

CONTEXTE : la stratégie «[Europe 2020](#)» fixe des objectifs ambitieux aux fins d'une croissance intelligente, inclusive et durable, à laquelle il est indispensable d'associer les jeunes. Pour libérer ce potentiel, il est primordial d'assurer aux jeunes un enseignement et une formation de qualité, une bonne intégration sur le marché du travail et davantage de mobilité.

Les jeunes qui représentent une population de 100 millions de personnes dans l'UE (soit un cinquième de sa population totale) rencontrent de grandes difficultés – aggravées par la crise économique – dans les systèmes d'enseignement et de formation et dans l'accès au marché du travail. Le chômage des jeunes a atteint un niveau inacceptable de près de 21% et on estime qu'en 2020, 35% de tous les emplois nécessiteront un niveau de qualification élevé et une capacité d'adaptation et d'innovation importante.

La communication indique également que moins d'une personne sur trois (31,5%) est diplômée de l'enseignement supérieur, contre plus de 40% aux États-Unis et plus de 50% au Japon (or, la stratégie «Europe 2020» prévoit que l'Union ait un ration d'au moins 40% des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'une qualification équivalente vers 2020). Elle indique en outre que 14,4% des 18 à 24 ans dans l'Union ont quitté l'école prématurément (la stratégie Europe 2020 s'étant fixé comme objectif de ramener le taux d'abandon scolaire à 10%).

L'UE doit donc rencontrer de nombreux défis à l'horizon 2020 pour offrir aux jeunes un meilleur avenir. C'est la raison pour laquelle, la Commission propose maintenant une nouvelle initiative destinée à libérer le potentiel des jeunes en proposant une stratégie d'ensemble en leur direction.

CONTENU : le projet «Jeunesse en mouvement» est l'**initiative phare de l'Union** par laquelle celle-ci entend apporter une solution aux problèmes des jeunes et les aider à réussir dans l'économie de la connaissance. Il s'agit d'un programme-cadre qui annonce de nouvelles actions prioritaires, renforce les activités en cours et garantit la réalisation d'autres mesures à l'échelle de l'Union et des États membres, dans le respect du principe de subsidiarité. Les pays candidats devraient également pouvoir tirer parti de cette initiative, par les mécanismes appropriés.

Les grandes lignes d'action : «Jeunesse en mouvement» comportera 4 grandes lignes d'action:

1. Education et formation tout au long de la vie : une croissance intelligente et inclusive passe par des actions relevant de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, permettant d'obtenir des compétences clés et des acquis de qualité, en phase avec les besoins du marché du travail. L'Europe doit élargir à un plus grand nombre et étoffer les possibilités d'études et de formation offertes aux jeunes et, à ce titre, favoriser l'acquisition de compétences dans le cadre de l'enseignement non formel.

Au titre de l'initiative, la Commission agira en ce sens, entre autres en proposant deux recommandations du Conseil :

- l'une visant à encourager les États membres à **abaisser le taux élevé de décrochage scolaire**, notamment dans le contexte de l'Année européenne du volontariat (2011),
- l'autre concernant la validation de l'apprentissage non formel et informel.

La Commission soutient par ailleurs la formation professionnelle par l'apprentissage et le recours à des **stages de qualité**, qui permettent d'acquérir une expérience en milieu professionnel et facilitent l'entrée sur le marché du travail.

2. Augmenter la proportion d'universitaires européens : pour se maintenir face à ses concurrents dans l'économie de la connaissance et stimuler l'innovation, l'Europe doit augmenter la proportion des jeunes qui font des études supérieures ou suivent un cursus équivalent. Elle doit aussi améliorer l'attrait de l'enseignement supérieur en Europe, l'ouvrir au reste du monde et l'adapter aux enjeux de la mondialisation, notamment en favorisant la mobilité des étudiants et des chercheurs. **L'initiative «Jeunesse en mouvement» renforcera la qualité, l'attrait et la capacité d'adaptation de l'enseignement supérieur et améliorera quantitativement et qualitativement la mobilité et l'employabilité.**

Pour ce faire, la Commission entend notamment proposer :

- un programme de réformes et de modernisation de l'enseignement supérieur, comprenant une initiative sur la comparaison des performances dans l'enseignement supérieur ;
- une stratégie internationale destinée à mettre en valeur l'enseignement supérieur européen à l'étranger et à stimuler la coopération et les échanges universitaires avec des partenaires de pays tiers.

3. Mobilité : les programmes et les initiatives de l'Union en faveur de la mobilité dans l'enseignement seront révisés, étendus et mis en relation avec les moyens d'action nationaux et régionaux. La dimension internationale sera renforcée. **D'ici 2020, tous les jeunes d'Europe devraient avoir la possibilité d'accomplir une partie de leurs études à l'étranger**, y compris une formation en milieu professionnel; «Jeunesse en mouvement» contribuera à cet objectif.

Au titre de l'initiative, la Commission proposera :

- une recommandation du Conseil sur la suppression des obstacles à la mobilité, assortie d'un «tableau de bord de la mobilité» destiné à mesurer les progrès des États membres en la matière.

L'initiative «Jeunesse en mouvement» aura son **site web**, sur lequel seront répertoriées les possibilités de mobilité, d'études et de formation dans l'Union; la Commission proposera par ailleurs **une carte «Jeunesse en mouvement»** pour faciliter la mobilité.

L'initiative de l'Union «**Ton premier emploi EURES**» aidera les jeunes à se tenir informés des offres d'emploi et à travailler à l'étranger, et encouragera les employeurs à proposer des emplois aux jeunes travailleurs des autres États membres. La Commission envisagera également de faire de l'action préparatoire «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» un programme en faveur de la mobilité des entrepreneurs.

4. Emploi des jeunes : l'Europe doit de toute urgence améliorer l'emploi des jeunes. «Jeunesse en mouvement» présente un ensemble de priorités d'action aux niveaux national et européen, visant à **réduire le chômage des jeunes** en facilitant la transition de l'enseignement au monde du travail et en atténuant la segmentation du marché de l'emploi. L'initiative attache une attention particulière au rôle des services publics de l'emploi, défend la **création d'une «garantie pour la jeunesse»**, soit la garantie que tous les jeunes pourront :

- avoir un emploi,
- poursuivre des études,
- suivre une formation ou bénéficier de mesures d'activation.

La Commission propose en outre la mise en place d'un observatoire européen des postes vacants et une **aide aux jeunes entrepreneurs**.

Financer l'initiative « Jeunesse en mouvement » : plusieurs programmes vont déjà dans le sens des objectifs de «Jeunesse en mouvement». En matière d'enseignement et de formation, le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (qui comprend les programmes Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), les programmes «Jeunesse en action», Erasmus Mundus, Tempus et les actions Marie Curie s'adressent à des groupes bien ciblés. Il convient de revoir leurs objectifs à la hausse, de les rationaliser et d'en tirer un meilleur parti afin qu'ils servent mieux les objectifs de «Jeunesse en mouvement».

Il reste que ces programmes ne permettront pas à eux seuls de répondre à toutes les demandes et qu'il est donc nécessaire d'associer les fonds de nombreuses sources et de mobiliser davantage les pouvoirs publics, la société civile, les entreprises et les autres parties prenantes en faveur des objectifs de «Jeunesse en mouvement», afin d'atteindre la masse critique requise. L'initiative bénéficiera donc de l'aide financière des programmes européens en matière d'éducation, de jeunesse et de mobilité dans l'enseignement, ainsi que des **Fonds structurels**. **Tous les programmes existants feront l'objet d'une révision**, le but étant de mettre au point une méthode plus intégrée de soutien à l'initiative «Jeunesse en mouvement» **dans le contexte du prochain cadre financier**.

Celle-ci sera menée en synergie avec l'initiative phare «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», annoncée dans la stratégie «Europe 2020».

La communication propose enfin une stratégie de suivi des résultats, de communication et de sensibilisation à cette grande initiative européenne.

Jeunesse en mouvement - un cadre destiné à améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe

2010/2307(INI) - 12/05/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la "Jeunesse en mouvement: un cadre destiné à améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe".

Rappelant que les jeunes ont été tout particulièrement frappés par la crise et que le taux de chômage des jeunes dans l'Union dépasse les 20%, le Parlement propose une série de recommandations destinées à améliorer les systèmes d'enseignement et de formation professionnels en direction des jeunes.

Remarques générales et soutien financier : le Parlement souligne **qu'il est indispensable d'investir dans l'enseignement** pour assurer une croissance et un développement durables et, ce, même en temps de crise, sachant qu'il s'agit d'un investissement pour l'avenir de l'Europe. Dans ce contexte, il déplore que les programmes nationaux établis par les États membres pour contribuer à la réalisation des objectifs de la [stratégie Europe 2020](#) en matière d'éducation soient insuffisants. Au contraire, l'employabilité des étudiants doit être un des objectifs majeurs de l'enseignement supérieur mais doit aussi viser à stimuler leur créativité et leur potentiel d'innovation.

Saluant l'initiative "Jeunesse en mouvement", le Parlement demande à la Commission d'augmenter progressivement, dans sa proposition relative au nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), les investissements dans les programmes en faveur de la mobilité et de la jeunesse, tels que la formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Grundtvig), Marie Curie, Erasmus Mundus et Jeunesse en action sous leur forme actuelle ainsi que le service volontaire européen. Il demande également une meilleure promotion de ces programmes et une meilleure communication des opportunités qu'ils offrent auprès des bénéficiaires potentiels.

Le Parlement souligne parallèlement **qu'aucun jeune ne devrait pouvoir quitter le monde du travail parce que, pour différentes raisons, il rencontre des difficultés dans son parcours scolaire**. Ces jeunes devraient au contraire bénéficier d'un soutien ciblé. Dans ce contexte, le Parlement réaffirme que l'accès à l'éducation ne doit pas être une question liée au statut social ou financier des parents et doit créer des passerelles horizontales entre les différentes formations, aussi bien scolaires que professionnelles. En outre, la mobilité doit être renforcée et le soutien financier, élargi.

Soutenant que l'enseignement et la formation doivent constituer une priorité pour l'Union et que le prochain CFP devrait traduire cet objectif, le Parlement demande que les programmes éducatifs visant à promouvoir la mobilité soient prorogés au-delà de 2013. Il invite donc la Commission à prévoir un **renforcement des ressources financières dans le contexte de l'élaboration des futurs programmes-cadres**. Il demande également à l'UE d'utiliser ses propres instruments financiers pour aider les jeunes en recourant davantage à la BEI et au Fonds européen d'investissement. Les États membres devraient par ailleurs accroître les investissements à tous les niveaux dans les systèmes d'éducation et de formation, en particulier ceux qui favorisent la mobilité. Le Parlement propose ainsi que les États membres s'engagent à se fixer pour objectif un **investissement total d'au moins 2% du PIB dans l'éducation supérieure**.

Jeunesse et mobilité : le Parlement demande une participation active des jeunes à tous les stades des programmes de l'UE. Dans ce contexte, il demande à la Commission de présenter un Livre vert sur la participation des jeunes. Le Parlement insiste également sur les points suivants :

- **sur la question de l'abandon scolaire**, le Parlement réclame des mesures à un âge précoce et que l'on réduise l'abandon scolaire prématuré à moins de 10%, comme convenu dans la stratégie Europe 2020. Il faut impérativement diminuer le décrochage scolaire, facteur qui accroît notablement le risque d'exclusion de l'emploi comme de la société ;
- **en matière de mobilité**, plusieurs mesures sont proposées destinées à favoriser la mobilité des jeunes des pays de la politique de voisinage mais aussi des enseignants, des éducateurs et des travailleurs des sphères de la jeunesse et de l'éducation. Une attention particulière devrait

également être accordée aux jeunes dont les chances sont limitées ainsi qu'à ceux qui cherchent une "seconde chance" et retournent dans le système scolaire après l'avoir quitté. Il appelle donc la Commission à prendre des mesures d'urgence pour encourager la mobilité, que ce soit des citoyens, notamment les plus défavorisés d'entre eux, mais aussi des jeunes handicapés et des personnes qui ont des enfants à charge ;

- **en matière linguistique**, le Parlement insiste à nouveau sur la nécessité de prévoir l'apprentissage de deux langues étrangères à un stade précoce et dans l'enseignement maternel.

Les États membres sont en outre appelés à promouvoir la mobilité dans le cadre de la formation et de l'emploi:

- en sensibilisant davantage tous les jeunes intéressés et en leur rendant les informations facilement accessibles,
- en soulignant, au début de la formation, la valeur ajoutée de la mobilité,
- en garantissant la validation des résultats d'apprentissage des expériences de mobilité entre les États membres,
- en diminuant les charges administratives et en stimulant la coopération entre les autorités compétentes à travers les États membres.

La Commission est appelée pour sa part à faciliter la mobilité dans le cadre de la formation et de l'emploi:

- en renforçant les programmes de formation et les programmes pour les jeunes de l'Union, notamment Erasmus, Leonardo et Jeunesse en action,
- en renforçant la mise en œuvre des instruments et des outils européens existants, notamment le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) et Europass, et
- en développant de nouveaux outils déjà étudiés, notamment le site web "Jeunesse en action", le passeport européen des compétences et le projet pilote "Ton premier job EURES".

Enseignement supérieur européen et processus de Bologne : le Parlement invite la Commission à élargir la portée du programme de modernisation des universités et à rénover les priorités de manière à relever de nouveaux défis tels que la dimension sociale de l'éducation supérieure ou l'objectif de 40% de jeunes ayant un diplôme de l'enseignement ou une formation professionnelle attestée. Il met également en avant la nécessité de trouver un équilibre entre les systèmes d'enseignement supérieur, d'une part, et les besoins de l'économie et de la société en général, d'autre part. Toute une série de mesures sont ainsi proposées pour : i) améliorer le dialogue entre les universités et les entreprises ; ii) renforcer les financements à la recherche et à l'innovation ; iii) créer des formes d'enseignement flexibles, comme l'université ouverte ou l'utilisation généralisée de l'internet dans le cadre de l'enseignement supérieur. Il insiste en particulier **pour que les universités rapprochent leurs programmes et leurs structures des besoins spécifiques du marché du travail**, et prend en considération les besoins des entreprises. Dans ce contexte, le Parlement demande le développement de programme tel qu'"Erasmus pour les jeunes entrepreneurs" ainsi que le renforcement d'initiatives telles que les bourses d'études offertes aux étudiants par des entreprises privées. Il demande en outre des initiatives pour renforcer la mobilité des jeunes chercheurs.

Enseignement et formation professionnels (EFP) : le Parlement invite les États membres à moderniser et à accroître l'attrait et la qualité de l'EFP afin de mieux l'adapter aux besoins actuels de l'évolution du marché du travail. Pour combattre le chômage des jeunes, il considère qu'il faut adapter les systèmes éducatifs et de formation professionnelle aux besoins futurs en qualifications du marché du travail. Il est donc temps de mieux préparer la transition entre l'école, la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur et l'emploi, et d'encourager une meilleure coopération entre les établissements d'enseignement, les organisations de jeunes, les différents secteurs du marché du travail et les employeurs. Le Parlement souligne également qu'il faut mettre en œuvre efficacement l'initiative "garantie européenne pour la jeunesse" et d'en faire un instrument de l'intégration active sur le marché du travail. La mobilité transnationale constitue en outre un outil solide pour améliorer les aptitudes, les compétences, le développement personnel et la citoyenneté active des jeunes et ne doit pas conduire à un abaissement des normes sociales dans le pays d'accueil. Le Parlement demande encore le renforcement de la mobilité dans l'EFP en fournissant aux étudiants et aux apprentis de l'EFP des informations, des conseils et des structures d'accompagnement et d'accueil lorsqu'ils sont à l'étranger.

Transition de l'enseignement et de la formation à l'emploi : le Parlement souligne que l'entrée sans à-coup des jeunes sur le marché du travail dépend en grande partie de la modernisation des établissements de l'EFP et de l'université. Il faut donc assouplir les calendriers universitaires pour les étudiants qui sont déjà sur le marché du travail et souhaitent poursuivre leurs études, leur permettre d'avoir accès à l'enseignement et à la formation professionnels en cours d'emploi, et leur garantir une formation continue systématique comme norme. Une fois encore, le Parlement soutient fermement **l'objectif européen qui vise à ce que 40% des jeunes soient titulaires d'un diplôme de l'enseignement** ou d'une qualification équivalente. À ce titre, il est nécessaire de disposer d'instruments d'orientation afin d'aider les jeunes dans leurs choix éducatifs et professionnels, et prévoir, autant que possible des soutiens individuels et ciblés.

Stages de qualité : le Parlement appelle en outre les établissements de l'enseignement supérieur à introduire des périodes de stage de haute qualité justement rémunérés dans les programmes d'études pour permettre aux jeunes de se préparer à l'entrée dans la vie active, et qui soient reconnus sur le marché de l'emploi. **Le Parlement insiste cependant pour que les stages ne se substituent pas à de véritables emplois et soient strictement limités dans le temps.** Il demande également aux États membres d'engager des politiques qui favorisent le recrutement des jeunes ainsi que la promotion, au niveau européen, des initiatives tendant à reconnaître les périodes de stage comme périodes d'activité professionnelle aux fins de la sécurité sociale.

Situation de l'emploi des jeunes : le Parlement aborde enfin la question de l'emploi des jeunes et appelle **les États membres à se tourner vers les investissements et la création d'emplois.** Pour le Parlement, les mesures d'austérité, notamment les coupes budgétaires dans le système éducatif et la création d'emplois, n'aideront aucunement les jeunes et risquent de porter préjudice à la société et à l'économie à long terme. À la suite de la crise économique et financière, le chômage des jeunes est devenu un défi majeur en Europe, dont l'Union et les États membres ne se sont pas suffisamment occupés pour l'instant car les jeunes sont exposés à un risque élevé de pauvreté.

Dans ce contexte, le Parlement demande :

- que les contrats d'emploi et de stage respectent les droits sociaux pour les jeunes ;
- un cadre européen établissant des droits et des protections relatifs au travail atypique et au travail précaire ;
- la protection des jeunes contre de la discrimination sur le lieu de travail ;
- un meilleur accès des jeunes aux régimes de protection sociale;
- des mesures pour donner autant d'information, de choix et de formation que possible ;
- des services de conseil de qualité pour l'orientation professionnelle et le choix d'une carrière ;
- des mesures destinées à fournir aux jeunes une vue d'ensemble complète des parcours d'éducation et de formation possibles ;
- la mise en place de formations gratuites financées par des fonds publics pour les plus défavorisés ;
- la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes handicapés ;
- la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre le phénomène de l'exclusion de certains jeunes du travail, de l'enseignement et de la formation;
- la fixation de normes minimales et **d'un cadre européen pour assurer la qualité des stages** assurant un revenu et des droits sociaux aux jeunes ;

- la promotion de mesures actives en faveur du marché du travail coordonnées au niveau de l'UE ;
- le renforcement du cadre d'accès au travail bénévole afin de permettre aux jeunes de s'engager dans la société et de prendre la responsabilité de leur propre vie, tout en renforçant leur capacité d'entreprendre.

Le Parlement rappelle également l'importance d'objectifs concrets et vérifiables pour faire baisser le chômage des jeunes. Il souligne donc que **les États membres, dans leurs programmes nationaux de réforme, devraient s'engager à faire augmenter de 10% le taux d'emploi des jeunes de 15 à 25 ans d'ici 2014** et à porter le taux d'emploi des jeunes (qui ne suivent pas une formation) à 75% d'ici 2020.

Il souligne enfin que l'objectif ultime de l'initiative "Jeunesse en mouvement" est non seulement d'améliorer les systèmes d'enseignement européens et d'accroître l'employabilité des jeunes, mais également de **créer un environnement social dans lequel chaque jeune sera en mesure de concrétiser son potentiel et ses aspirations.**